

**Amendements et adjonctions au CUU
Fiche de proposition**

Point 5.6 et 5.11 de l'Annexe 10

<p>1.- Exposer le problème (avec des exemples et, si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème)</p> <p>Mise en concordance avec texte Annexe 9</p>	<p>2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point.</p> <p>Absence de concordance entre l'Annexe 9 et 10</p>
<p>3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU.</p> <p>Texte déjà prévu dans l'Annexe 10 non valide</p>	<p>4.- Indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement / l'ajout proposé.</p> <p>Définir ce qu'il faut faire au cours d'un workshop</p>
<p>5.- Décrire comment l'amendement ou l'ajout proposé contribueront à résoudre le problème.</p> <p>Mise en concordance nécessaire entre l'Annexe 10 et 9</p>	<p>6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...) en utilisant une échelle d'évaluation allant de 1 (très faible) à 5 (très élevé).</p> <p>1</p>
<p>7.- Text proposé</p> <p>Voir proposition ci-dessous</p>	

7.- Texte proposé (Modification en *bleu*)

Remplacer dans le corps du CUU:

- **Le point 5.6 et 5.11 existant par le texte ci-après:**

Point 5.6 nouveau

Les boisseaux de tampon ne doivent pas être avariés au point que leur fixation n'offre plus une garantie suffisante de solidité ou que le guidage des plongeurs de tampons ne soit plus suffisamment assuré. Le boisseau, ainsi que le plongeur de tampon, ne doivent pas présenter de fissures.

La surface visible de guidage du tampon ne doit présenter ni entailles ni stries avec arêtes vives supérieures à 1 mm de profondeur et 15 mm de longueur.

Point 5.11 nouveau

La surface visible de guidage des tampons, qui sont à graisser, doit l'être suffisamment. En cas de graissage nécessaire, il convient tout d'abord d'enlever les éventuels résidus de graisse. Le graissage doit ensuite se faire par apposition d'une fine couche de graisse sur toute la périphérie des surfaces de guidage.